



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
2018-10, 2018-24, 2018-25, 2018-26, 2018-28 ET 2018-29

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de ses séances ordinaires tenues respectivement les 19 mars et 18 juin 2018, a adopté les règlements suivants :

2018-10 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation *Rurale* à même une partie de l'aire d'affectation *Ressources naturelles* adjacente, et amendant également, à des fins de concordance, l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 en agrandissant en conséquence la zone 109-RU à même une partie de la zone 105-RN.

2018-24 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but d'agrandir la zone 797-Hb et de créer les zones 955-Ha et 956-Ha à même une partie des zones 788-DD et 796-Ha, d'autoriser dans les nouvelles zones ainsi créées la classe d'usage H-a (habitation unifamiliale isolée) et de fixer les normes d'implantation et de lotissement qui y seront applicables.

2018-25 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but de créer la zone 688-Hc à même une partie de la zone 700-Cb, d'autoriser dans cette nouvelle zone la classe d'usage H-k (multifamiliale comportant 6 logements et plus), et de fixer les normes d'implantation qui y seront applicables.

2018-26 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant vers l'ouest l'aire d'affectation Cb (Commerce et service artériel et régional) à même une partie de l'aire d'affectation RN (Ressources naturelles) et amendant également, à des fins de concordance, l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 en agrandissant en conséquence la zone 654-Cb à même une partie de la zone 647-RN adjacente.

2018-28 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 882-Ca la classe d'usage 2089 *Industries d'autres produits alimentaires*, spécifiée dans la liste des codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012.

2018-29 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 836-Hb les classe d'usage H-b (unifamiliale jumelée) et H-d (bifamiliale jumelée).

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue mercredi 20 juin 2018, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 22 juin 2018.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont en force et en vigueur depuis le 22 juin 2018, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 4 juillet 2018.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière